



Suite au décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 il est possible depuis le 11 juillet, de reprendre normalement l'ensemble des activités physiques et sportives dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire. La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas. De fait, cette évolution autorise à nouveau la pratique des sports de combat au niveau amateur et en pratique de loisir dans les territoires sortis de l'état d'urgence.

LE PROTOCOLE SANITAIRE COVID 19 POUR LES COURS ET STAGES DE CLUBS

Attention

Si j'ai eu le COVID-19 ou si je présente des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées...), je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise d'activité.

- ❖ Le protocole sanitaire doit être affiché à l'entrée du dojo avec le rappel des mesures barrières.
- ❖ Les vestiaires collectifs étant fermés, l'encadrement et les élèves veillent, avant d'entrer dans les locaux, à s'être douchés, cheveux lavés, ongles coupés et porter un dogi propre (lavage après chaque cours). Ils arrivent masqués et ne retirent leur masque qu'en montant sur les tatamis en le glissant dans leurs affaires personnelles. Ils déposent leurs sacs dans un endroit prévu à cet effet proche du tapis.
- ❖ Pour les inscriptions, les accompagnants sont masqués et respectent la distanciation. L'encadrement s'assure individuellement que les règles sanitaires sont connues dès l'inscription puis à chaque changement de règles.
- ❖ Un registre des présences au dojo est tenu (dirigeants et accompagnants compris pour assurer un suivi des éventuels foyers de contamination).
- ❖ Gestes sanitaires à faire respecter de manière systématique : Lavage ou désinfection des mains à chaque montée sur le tatami. Gestes barrières Covid-19 : tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se saluer sans se toucher, ni s'embrasser.



- ❖ Une désinfection des mains avec une solution hydro-alcoolique est obligatoire avant de monter sur les tatamis.
- ❖ Les armes (bokken, jo, tanto) doivent être désinfectées avec une lingette hydro-alcoolique avant et après chaque utilisation.
- ❖ Le nettoyage des tatamis doit être réalisé à l'aide de produits désinfectants (Norme européenne virucide EN14476) après chaque utilisation.



Geste 1 : Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou réaliser une friction avec un produit hydro-alcoolique (FHA).



Geste 2 : Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue dans son coude.



Geste 3 : Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.



Geste 4 : Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.



Geste 5 : Porter un masque grand public dans certaines situations.

En cas de doute :



Geste 6 : Rester chez soi, éviter les sorties et les contacts avec des personnes fragiles, contacter le médecin si besoin.



Geste 7 : Limiter les contacts directs et indirects (via les objets).



Geste 8 : Porter impérativement un masque grand public dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.